



Communauté d'Agglomération du Calais
BP 21 – 62101 CALAIS CEDEX
Tél. : 03/21/35/94/94 – Fax : 03/21/19/36/69 – E-Mail : info@agglo-calais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 21

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2004

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Communautaire, réuni en Mairie de Calais

APPROUVE :

Le compte rendu corrigé du Conseil Communautaire du 12 juillet 2004

La charte du Pays de Calais

L'intégration comptable des biens de la base chars à voile

L'intégration comptable des biens de l'école Nationale de Musique et de Danse

L'intégration comptable des biens de l'école d'Art

L'intégration du terrain de la piscine patinoire dans l'actif de la Communauté d'Agglomération du Calais

DONNE SON ACCORD

Pour la prise en compte des rôles supplémentaires de Calais dans la dotation de compensation 2004

DESIGNE :

Monsieur Jean Claude DUBUT pour participer au groupe de travail dans le cadre de l'opération relative au faucardage des canaux

DECIDE :

Le maintien du montant actuel des indemnités du Président et des vices présidents

L'attribution d'une subvention de 16 796 € à l'association des « pêcheurs du Calais »

AUTORISE :

Monsieur le Président à solliciter la subvention du Conseil Régional Nord Pas de Calais dans le cadre du financement du site pilote à l'Ecole Nationale de Musique et de Danse

Monsieur le Président à verser la subvention sollicitée par le SMCO au titre de l'année 2004 pour la participer au co financement d'un poste d'animateur « SAGE »

*Le registre des délibérations peut être consulté dans les locaux administratifs de la C.A.C
« 2-4 rue Mollien, 4^{ème} étage, 62100 CALAIS », rendez vous à prendre au 03.21.35.94.94.*



Communauté d'Agglomération du Calais
BP 21 – 62101 CALAIS CEDEX
Tél. : 03/21/35/94/94 – Fax : 03/21/19/36/69 – E-Mail : info@agglo-calais.fr

Monsieur le Maire

Direction Générale des Services

Calais, le 1^{er} octobre 2004

Réf. : CC

OBJET : CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2004
PJ : compte rendu sommaire

Monsieur le Maire et Cher Collègue,

Dans le respect des dispositions de l'article L5211.17 du code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour affichage, le compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil Communautaire qui s'est tenue en Mairie de Calais le 29 septembre 2004.

Veillez agréer, Monsieur le Maire et Cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Jacky HENIN
Député Européen

*Le registre des délibérations peut être consulté dans les locaux administratifs de la C.A.C
« 2-4 rue Mollien, 4^{ème} étage, 62100 CALAIS », rendez vous à prendre au 03.21.35.94.94.*